

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

**Objet : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

**Objet : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, pour promouvoir les créations musicales, la Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC, les Amis du cinéma Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a créé le festival « Musiques en courts » organisé au cinéma Le Trianon,

Considérant la motivation des participants, l'originalité de cette opération et l'intérêt qu'elle suscite,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Numa Isnard)

DECIDE d'attribuer les sommes qui suivent aux lauréats du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts » :

Prix du jury professionnel :

- 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Henrik ANDRE, pour sa composition pour violon, contrebasse, piano, et percussions pour le court-métrage *Tout sur maman* de Dina VELIKOVSKAYA.

Prix du jury du public :

- 750 € pour le prix du jury du public à Sabrina RIVIÈRE, pour sa composition pour piano, accordéon, harpe, violons, alto, violoncelle, contrebasse, saxophones, flûtes traversière, hautbois, clarinettes, basson, batterie, percussions et glockenspiel pour le court métrage *Le petit bonhomme de poche* d'ANA CHUBINIDZE.

Prix du public jeunes :

- 750 € pour le prix du public Jeunes à Paco ANDREO, pour sa composition pour piano, guitare, violons, alto et violoncelle pour le court métrage *Un lynx dans la ville* de Nina BISIARINA.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de 2022.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

